



DECISION N° 2020-01

Avenant n° 1 - EvolutiveWeb

 Extrait du Registre des Décisions
BUREAU SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le mercredi 12 février à 17h00, le Bureau Syndical du SBV 4R, régulièrement convoqué le 04 février 2020, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, dans la Salle Municipale des Associations et de la Culture, 14 rue des Longs Champs, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur André COCHELIN, Président.

Nombre de délégués titulaires du Bureau Syndical : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum à atteindre : 7

Nombre de membres qui ont pris part à la décision (présents comptant pour le quorum) : 7

Nombre de pouvoirs : 2

Présents pour le quorum : 7

NOMS	COMMUNES	EPCI	DELEGUES
M. BELLANGER Christian	Mévoisins	CC des Portes Euréliennes	Titulaire
M. COCHELIN André	Ste-Gemme Moronval	CA du Pays de Dreux	Titulaire
M. GATINE Jean-Pierre	Garennes-sur-Eure	CA Evreux Portes de N.	Titulaire
M. MARIGNIER Arnaud	Anet	CA du Pays de Dreux	Titulaire
M. MOUCHARD Patrick	Berchères-sur-Vesgre	CA du Pays de Dreux	Titulaire
M. ROY Raymond	La Chaussée d'Ivry	CA du Pays de Dreux	Titulaire
Mme PATUREL Cathy	Oulins	CA du Pays de Dreux	Titulaire

Absents : 6

NOMS	COMMUNES	EPCI	DELEGUES
M. BINET Éric (excusé)	Sorel-Moussel	CA du Pays de Dreux	Titulaire
M. DESHAYES Ludovic	Cherisy	CA du Pays de Dreux	Titulaire
M. FRARD Daniel (excusé)	Vernouillet	CA du Pays de Dreux	Titulaire
M. GEUFFROY Jean-Luc (excusé)	Nogent-le-Roi	CC des Portes Euréliennes	Titulaire
Mme GRUPPER-GERSET Fr. (excusée)	Boncourt	CA du Pays de Dreux	Titulaire
Mme VIBOUD Danièle (excusée)	Croth	CA Evreux Portes de N.	Titulaire

Absentes excusées ayant donné pouvoir : 2

- De Mme GRUPPER-GERSET Françoise, titulaire à Boncourt (CA du Pays de Dreux)
A M. MOUCHARD Patrick, titulaire à Berchères-sur-Vesgre (CA du Pays de Dreux)
- De Mme VIBOUD Danièle, titulaire à Croth (CA Evreux Portes de Normandie)
A M. GATINE Jean-Pierre, titulaire à Garennes-sur-Eure (CA Evreux Portes de Normandie)

Monsieur Patrick MOUCHARD est nommé secrétaire de séance.

Le Président souhaite que soient ajoutés deux nouveaux éléments à la création et à l'administration du site Internet, par rapport à la prestation d'EvolutiveWeb et de Champs de Vision, initialement acceptée par décision du Bureau n° 2018-02 du 03 septembre 2018 :

- La création d'un espace sécurisé permettant l'accès à des informations et des documents pour les membres du SBV4R ;
- L'ajout du recours possible au paiement en ligne sécurisé (PayFIP), conformément à la réglementation en vigueur.

La prestation de Champs de Vision reste inchangée et est achevée.

Ces ajouts ne concernent qu'EvolutionWeb et nécessitent la création d'un module spécifique à ajouter à l'outil d'administration (CMSévolutif) et la création d'un formulaire dédié ou d'un lien renvoyant vers le site sécurisé de la DGFIP. Ils représentent un coût additionnel de 315,00 € HT, soit 378,00 € TTC.

Il convient d'y ajouter une revalorisation de 8 € HT à l'abonnement mensuel de la gestion sécurisée initialement prévu de 39,90 € HT, soit un montant supplémentaire annuel de 96 € HT (115,20 € TTC), portant le coût total de l'abonnement annuel à 574,80 € HT et 689,76 € TTC.

Vu la délibération n° 2018-08 du 1^{er} mars 2018, accordant la délégation de pouvoir au Bureau, Pour tout montant compris entre 5 001 € HT et 25 000 € HT, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des prestations et fournitures, ainsi que des marchés et des accords-cadres dans le cadre d'une procédure adaptée et conformément aux seuils du Code des Marchés Publics en vigueur (fournitures et services, travaux), ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Le Président propose au Bureau d'accepter ces modifications pour les sommes indiquées, soit un surcoût de 378 € TTC pour la création du site et une revalorisation de 115,20 € TTC de l'abonnement annuel.

Le Bureau décide, à l'unanimité, :

- d'accepter ces modifications pour les sommes indiquées, soit un surcoût de 378 € TTC pour la création du site et une revalorisation de 115,20 € TTC de l'abonnement annuel,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 au contrat avec EvolutionWeb concernant le site internet pour l'ajout d'un espace sécurisé pour les délégués et d'un lien de paiement en ligne pour les riverains concernés et à le régler.

Le Président,

SBV 4R
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT
DES 4 RIVIERES

André COCHELIN

Document rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture, le 17 février 2020

SBV 4R
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT
DES 4 RIVIERES